

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020**

**Séance du 21 octobre 2020**

**CD20201021\_41**  
**id. 5385**

*Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 16.*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL*

*Sont représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE NUMÉRIQUE  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MONTAUBAN SERVICES**

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2020 sur fond de crise sanitaire, toujours réelle et sur la nécessité d'anticiper la survenue de mesures plus strictes du fait

d'une circulation plus active du virus sur tout ou partie du territoire national, le ministère de l'Éducation Nationale a organisé une concertation avec les collectivités pour consolider et étendre les environnements numériques de travail.

La progression rapide des usages et le tout numérique accentuent l'éloignement des populations en situation de précarité. Cette fracture numérique s'est renforcée avec l'annonce nationale, le 16 mars dernier, de la fermeture des établissements scolaires, conduisant ainsi certaines familles à ne pas pouvoir accéder à la « classe à la maison » pour leurs enfants.

Les équipes éducatives sont ainsi encouragées à mobiliser les outils numériques. Il est donc indispensable que l'ensemble des acteurs de l'éducation s'associent pour, non seulement poursuivre un suivi attentif en identifiant au plus tôt les élèves qui présentent des risques de décrochage, mais, plus encore, mettre en place un accompagnement efficient.

En la matière, la Préfecture de Tarn-et-Garonne via la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) anime la promotion de ce dossier « continuité pédagogique numérique » en partenariat avec l'association Montauban Services, régie de quartier de la ville, opérateur œuvrant au plus près des populations et enfants issus des quartiers prioritaires de la ville.

Le projet de territoire ainsi élaboré s'adresse aux élèves de premier et second degré (collèges au niveau 6ème) scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP) et s'appuie sur les opérateurs qui côtoient les populations les plus précaires (Montauban Services, les maisons des Ados 82 sites de Montauban et Moissac, l'association MAJ - Moissac Animation Jeunes-).

Avec l'aide des chefs d'établissements concernés, ces structures se sont engagées dans le recensement des familles ne disposant pas d'ordinateurs/tablettes et/ou de connexion à internet.

En effet, même si, dans un premier temps, des photocopies de devoirs ont été distribuées, aucun soutien scolaire ne pouvait aider les élèves en difficulté, accentuant ainsi les décrochages scolaires et les inégalités sociales.

Ainsi, une opération de « reconquête numérique » est née. Son but est de doter les familles d'outils permettant le suivi de la scolarité de leurs enfants. Toutefois, l'intérêt de la démarche réside dans son volet pédagogique, de conseil technique, d'utilisation et d'évolution et de suivi.

Dans un premier temps, l'État a consenti une dotation de 16 000 € qui a permis à l'association Montauban Services d'acheter 10 ordinateurs portables, 15 tablettes tactiles et 10 abonnements de clé 4G.

Les familles repérées en précarité numérique et non éligible à une aide de la caisse d'allocations familiales pour envisager un équipement, ont été recensées par la réalisation d'une fiche de positionnement et d'un bilan numérique et sont dotées prioritairement : il s'agit du dispositif « Prêt'ordi » sur la base d'une contractualisation articulée en trois temps :

- renseignement du besoin affiné en prêt de matériel via le formulaire en ligne ;
- réception de la demande et prise de rendez-vous pour la remise du matériel ;
- renseignement des documents relatifs au prêt (charte d'utilisation, fiche de prêt, charte règlement général sur la protection des données (RGPD), attestation d'assurance).

A partir de ces pré-requis, l'élève et ses parents sont dirigés automatiquement vers le dispositif « Sensi'Tech » animé par les Maisons des Ados, la maison des jeunes et de la culture de Montauban et la maison animation jeunes de Moissac. Ce « parcours d'accompagnement numérique » comporte :

- le formatage des appareils ;
- des ateliers de prise en main des outils ;
- des ateliers de sensibilisation aux images trouvées sur le net ;
- des ateliers à thèmes en fonction des questions pouvant survenir durant le prêt ;
- une assistance technique téléphonique ;
- en même temps qu'une recherche de solution pérenne adaptée aux besoins de la famille.

La participation à ces ateliers constitue un préalable indispensable à toute mise à disposition d'appareils numériques. La démarche entreprise conjointement par l'État et l'association Montauban Services auprès du Département, pour cette année scolaire 2020-2021 constitue une expérimentation qui concerne les collégiens élèves de 6<sup>ème</sup> tarn-et-garonnais scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP), lesquels pourraient être exposés à un risque rapide d'exclusion sociale, numérique et scolaire s'ils n'étaient pas ou mal équipés en outils numériques.

Dans un premier temps, il s'agira de déployer ce « parcours d'équipement numérique » auprès d'un effectif qui a été évalué à une centaine de collégiens sur les deux établissements classés en réseau d'éducation prioritaire que sont la cité scolaire François Mitterrand à Moissac et Olympe de Gouges à Montauban (effectif constat provisoire de rentrée : 499).

L'équipement mis à disposition sera un ordinateur portable (plus adapté à la population des collèves que les tablettes préconisées plutôt en 1<sup>er</sup> degré) accompagné d'une clé de connexion 4G.

Le protocole de mise à disposition et d'accompagnement sera calé sur la procédure détaillée en amont.

En fonction du suivi et du bilan de l'opération, portée par un comité de pilotage réunissant les représentants des partenaires engagés, celle-ci pourra faire l'objet d'une reconduction sur 3 années supplémentaires qui permettra de travailler avec l'ensemble des niveaux « collège » et fera le lien jusqu'à l'entrée au lycée.

A ce jour, le budget de l'opération, à peine engagée sur quelques élèves de 1<sup>er</sup> degré des zones réseaux d'éducation prioritaires, avoisine les 58 000 € avec une subvention de l'État de 16 000 €, qui doit être abondée.

Pour les 2 collèges classés en réseau d'éducation prioritaire, une subvention du Département à hauteur de 40 000 € permettra l'acquisition de 22 ordinateurs portables et de clés 4G et, pour partie, le fonctionnement des dispositifs d'accompagnement (ateliers de prise en main et pédagogique).

En outre, chaque pack mis à disposition bénéficiera à plus de 2 familles sur l'année scolaire (prêt de 3 mois) puisque, parallèlement, le dispositif « recherche vers une solution durable d'acquisition de matériel » sera mené.

Enfin, le dispositif « Ordi'sol » est également lancé : il s'inscrit dans une démarche socio-environnementale et a pour vocation de collecter, trier et reconditionner des ordinateurs auprès d'entreprises, d'administrations, d'associations engagées dans une démarche RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) afin qu'ils puissent avoir un nouvel usage et être proposés à prix « solidaire » (80 € ou 100 €) à des familles ne remplissant pas les critères d'éligibilité à un prêt caisse d'allocations familiales. À noter que la caisse d'allocations familiales vient de mettre à disposition une trentaine d'ordinateurs sortis d'inventaire.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve la participation du Département à l'opération pour la continuité pédagogique numérique des élèves de 6<sup>ème</sup> des 2 collèges tarn-et-garonnais classés en réseau d'éducation prioritaire (François Mitterrand à Moissac et Olympe de Gouges à Montauban) tel que détaillée ci-dessus, pour un montant de 40 000 € et ratifie, au titre de l'année scolaire 2020-2021, un crédit de paiement correspondant, à l'article 6574 sous fonction 28 AENF ;
- Approuve, selon les modalités susvisées, la convention de partenariat relative à la continuité pédagogique numérique à conclure avec l'association Montauban Services, telle que présentée en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC